

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
MUNICIPALITE DE CHATEAUNEUF**DELIBERATION n°44/2020****OBJET : ACQUISITION DE MASQUES DE PROTECTION DANS
LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU
VIRUS COVID 19 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT**Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Excusés : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 26**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a voté le dispositif d'intervention en faveur des Communes et de leurs EPCI de rattachement, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la pandémie de COVID-19, en vue de l'acquisition de masques de protection pour leurs habitants, sur la base de la population légale de l'INSEE au 1^{er} janvier 2016.

L'aide proposée par le Département couvre 100% de la dépense pour les Communes de 1000 à moins de 5000 habitants dans la limite de 2€ par habitant.

Il convient de compléter le dossier de subvention du 21 juillet 2020 par une délibération sollicitant cette aide.

Nombre de masques commandés depuis le 29 avril 2020	Montant	Aide départementale
7250	18 900€	2*3600=7200€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes pour l'achat de masques de protection dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la pandémie COVID-19, à hauteur de 7200€.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 5 OCT. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 5 OCT. 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

